

C34/ID4Y/HC4P

M. ACARD NICOLAS
416 RTE DE SAINT MAXIMIN
13530 TRETS

Références à rappeler N° Identifiant : 7991901Z

AIX EN PROVENCE, le 26 Mai 2016

RELEVE DE SITUATION DU 09/05/2016 AU 11/05/2016

Situation au 09/05/2016

PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/01/2016 (31 JOURS)					Régularisation					
		Allocati	ons déjà v	ersées		Allocations dues				
Janvier 2016	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi	31	1147,00	57,97		1089,03	10	370,00	18,70		351,30
Allocation de Formation Reclassement					21	777,00	39,27		737,73	
Allocations dues (1)						0,00				

PERIODE DU 01/02/2016 AU 29/02/2016 (29 JOURS)						Régularisation				
		Allocati	ons déjà v	ersées		Allocations dues				
Février 2016	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net
Allocation de Formation Reclassement						29	1073,00	54,23		1018,77
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi	oi 29 1073,00 54,23 1018,77		7							
				Alloca	tions dues	(1)		0,00		

PERIODE DU 01/03/2016 AU 31/03/2016 (31 JOURS)					Régularisation					
	Allocations déjà versées				Allocations dues					
Mars 2016	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net
Allocation de Formation Reclassement						11	407,00	20,57		386,43
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi	31	31 1147,00 57,97 1089,03			1089,03	20	740,00	37,40		702,60
Allocations dues (1)						0,00				

POLE EMPLOI PACA
Page 2/3

Références à rappeler N° Identifiant : 7991901Z

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides du PARE	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1+2+3-4)	(6) Sommes trop perçues
				0,00	

Situation au 10/05/2016

PERIODE DU 01/03/2016 AU 31/03/2016 (31 JOURS)						Régularisation				
N 2016		Allocati	ons déjà v	ersées			Allocations dues			
Mars 2016	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net
Allocation de Formation Reclassement	11	407,00	20,57		386,43	11	407,00	20,57		386,43
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi	20	740,00	37,40		702,60					
Jours non indemnisés						20				
Allocations Assurance Chômage trop perçues (6) - 702							702,60			

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides du PARE	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1+2+3-4)	(6) Sommes trop perçues
				0,00	702,60

SOMMES TROP PERCUES

Référence	Montant	
20160510001	702,60	Somme en attente de décision administrative

Situation au 11/05/2016

PERIODE DU 01/03/2016 AU 31/03/2016 (31 JOURS)						Régularisation				
2016		Allocati	ons déjà v	ersées			All	ocations du	ues	
Mars 2016	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net
Allocation de Formation Reclassement	11	407,00	20,57		386,43	11	407,00	20,57		386,43
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi						20	740,00	37,40		702,60
Jours non indemnisés	20									
Allocations dues (1)						702,60				

PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS

Libellé	Référence	Bénéficiaire	Montant
Récupération trop perçu sur allocations	2016051110	1	702,60

POLE EMPLOI PACA
Page 3/3

Références à rappeler N° Identifiant : 7991901Z

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides du PARE	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1+2+3-4)	(6) Sommes trop perçues
702,60			702,60	0,00	

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 31/03/2016

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 25/09/2015 : 189 allocations.

Allocation brute d'un montant journalier de 37,00 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 62,48 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

Activité professionnelle déjà cumulée avec des allocations pendant 6 mois.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, sur www.pole-emploi.fr.